

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°058/DFI/DAL/2023

Sélection d'une compagnie d'assurance pour accompagner Eneo Cameroon dans la gestion de la police d'Assurance automobile, Période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026

1. Processus d'évaluation

Les offres des soumissionnaires seront évaluées en deux étapes : Technique et Financière.

A. EVALUATION TECHNIQUE

- ❖ **PRE-QUALIFICATION** : Seuls les soumissionnaires ayant satisfaits à tous les critères qualifiants sont admis à l'analyse technique documentaire.
- ❖ **ANALYSE TECHNIQUE DOCUMENTAIRE** : Elle est faite sur la base des critères d'évaluation technique indiqués dans le DAO. Les offres des soumissionnaires ayant obtenues une note technique supérieure ou égale à 80 / 100 seront qualifiées pour l'analyse financière.

B. EVALUATION FINANCIERE

NB : Chaque soumissionnaire doit utiliser uniquement les valeurs (neuves et vénales) des matériels roulants communiquées par ENEO et les taux et tarifs qu'il a communiqué dans le cadre du présent appel d'offres. Les cotations des soumissionnaires qui ne respecteront pas cette consigne seront disqualifiées lors de l'évaluation financière.

NB : Confère tableau d'évaluation de l'offre financière.

C. CALCUL DE LA NOTE FINALE

Une note finale sera calculée sur la base de la note technique et de la note financière comme suit :

$\text{Note Finale} = 75\% \text{ NT} + 25\% \text{ NF}$
--

La note globale (NG) d'une offre est obtenue par la pondération de la note technique (NT) par le poids de l'offre technique (T) et de la note financière (NF) par le poids de l'offre financière (F) selon la formule suivante : $NG = (NT \times T + NF \times F)$.

L'offre ayant obtenu la note globale (NG) la plus élevée est classée la « mieux disante ». Les autres offres seront classées suivant l'ordre décroissant des notes globales.

D. CHOIX DU SOUSMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire ayant la plus grande note globale sera choisi pour la gestion de la flotte de ENEO.

2. Critères d'évaluation

a. CRITERES DE PRE-QUALIFICATION

N°	Critères de Pré qualification	Pièces à fournir
1	❖ Agrément CIMA	Copie de l'agrément CIMA
2	❖ Ancienneté : 10<Anc<20 ans	Statut de l'entreprise
3	❖ Chiffre d'affaires moyen toutes branches (2020-2022) 6<CA<10 Milliards	Copie des états financiers légalisés
4	Chiffre d'affaires annuel sur le risque automobile de plus de 2,5 milliards lors des 3 dernières années (2022, 2021, 2020)	Etats financiers (C9)

- ✚ Tout soumissionnaire qui ne présente pas un des documents ci-dessous sera automatiquement disqualifié.

b. CRITERES ANALYSE TECHNIQUE DOCUMENTAIRE

Critères	Notation	Pièces à fournir
OFFRE	100	
TECHNIQUE		
Présentation Générale de l'offre	5	
❖ Agencement du rapport selon les critères d'évaluation	2	
❖ Conception de l'offre en soft dans un document unique comportant un sommaire automatique	2	
❖ Lisibilité	1	
Expérience : Références spécifiques du soumissionnaire dans le risque automobile au cours des 3 dernières années	15	
❖ Liste des clients de références avec année de couverture, lieu et montant des prestations (Première et dernière page signées du contrat, avenant)	7.5	Copie extrait des contrats/avenant (Première et dernière page signées) : fournir un minimum de 2 contrats par niveau de primes pour avoir la note correspondante.
- Des contrats flotte ayant une prime cumulée de plus de 500 millions FCFA de prime (7.5 pts)		
- Des Contrats flotte ayant une prime cumulée située entre 250 millions <CA<500 millions FCFA de prime (4 pts)		
- Contrats flotte ayant une prime cumulée située entre 100 millions <CA< 250 Millions de prime (2 pt)		

❖ Chiffre d'affaires moyen branche automobile (2020-2022) - CA > 3 Milliards (7.5 pts) - 2.5 < CA < 3 Milliards (4 pts)	7.5	Copie des états financiers légalisés
Protocole de gestion – Organisation des Ressources Humaines	10	
❖ Organisation des Ressources Humaines ▪ Nombre de cadres ou agents de maîtrise dédiés par type de métier (souscription, production, sinistres, gestion de la réclamation) au projet ENEO	5	Organigramme signé du DG et CV signé des cadres avec affectation de chacun aux différents corps de métiers (Minimum 05 personnes dédiées avec un minimum de 02 cadres) 05 pts
❖ Convention de gestion dûment signée conjointement par le DG ou le représentant du soumissionnaire et le courtier précisant les différents engagements de service énumérés ci-dessus	5	Copie d'un protocole de gestion précisant au minimum les engagements de service du soumissionnaire en termes de délais pour les volets suivants : - Désignation de l'expert - Règlement des sinistres matériels - Délivrer la prise en charge - Gestion de la réclamation.
Description détaillée des garanties offertes (Préciser les exclusions en gras)	15	
❖ Présentation des garanties couvertes avec les capitaux assurés (capitaux et garanties conformes aux exigences du TDR	5	
❖ Franchises conformes aux TDR (couverture sans franchise)	2,5	
❖ Rachat des exclusions (Emeutes et mouvements populaires, dommages suites aux chargements et déchargements du véhicule)	5	
❖ Les clauses favorables : prise en charge par la compagnie d'un service d'assistance en cas d'accidents notamment le remorquage et ou le dépannage.	2,5	
Couverture des engagements règlementés moyenne ❖ Tx couv > 110 (2.5 pts) ❖ 100 < Tx couv < 110 (1.5 pts) ❖ Tx couv < 100 (1 pt)	2,5	Copie des états financiers légalisés
Couverture de la marge de solvabilité moyenne ❖ Cm > 250 (2.5 pts) ❖ 200 < Cm < 250 (1.5 pts) ❖ Cm < 200 (1 pt)	2,5	Copie des états financiers légalisés
(Copie des états financiers légalisés)		
Description du protocole et des délais de règlements des sinistres	6	

❖ Modalités de déclaration de sinistre en distinguant le sinistre matériel et le sinistre corporel	1	
❖ Etayer les pièces de constitution du dossier sinistre	1	
❖ Délai de délivrance de prise en charge	1	
❖ Délai de désignation de l'expert	1	
❖ Liste des prestataires agréés avec preuve de relations d'affaires	1	
❖ Délai de versement de l'indemnité	1	
Au cours des 3 dernières années (2020 – 2022)		
I. Modalités de gestion des sinistres en cas de couverture Dommage (DTA, AR, BDG) impactée sur cinq (05) dossiers sinistres :	15	
✓ Délai de désignation de l'expert (de la date de déclaration à l'assureur à la date de réception de la mission d'expertise par l'expert) <=48 h (5 pts); 48h au-delà (2 Pts).		-Copie déclaration sinistre à l'assureur avec décharge de l'assureur. -Copie mission d'expertise déchargée par l'expert (cabinet d'expertises)
✓ Délai offre de règlement (de la date de réception du rapport par l'assureur à la date de transmission de l'offre à l'assuré) <=48 h (5 pts); 48h au-delà (2 Pts).		-Copie de l'extrait du rapport d'expertise déchargé par l'assureur. -Copie de l'offre de règlement déchargée par l'assuré.
✓ Délai de règlement (de la date de l'accord de l'assuré à l'offre transmis à l'assureur à la date du paiement effectif de l'assuré) <=01 mois (5 pts); 01 mois au-delà (2 Pts).		-Copie de l'accord marqué par l'assuré à l'offre de règlement avec décharge de l'assureur. -Copie du chèque ou titre de paiement déchargé par l'assuré.
II. Capacité et preuves de règlement des sinistres Dommages (Epave, Vol de véhicule, véhicule incendié, etc.) de grande envergure (sinistres de plus de 10 millions)	10	
✓ 5 dossiers (10 pts), ✓ 3 dossiers (5 pts), ✓ 01 dossiers (1 pts)		-Copie de l'extrait du rapport d'expertise y afférent (première page et page comportant les conclusions et le montant arrêtés par l'expert). -Copie de la quittance de paiement signée par l'assuré. -Copie du chèque déchargé par l'assuré / garage prestataire (en cas de prise en charge).
III. Capacité et preuves de règlement des dossiers sinistres Recours en Responsabilité Civile au cours du même exercice soit 2020/2021/2022 (16 pts) :	16	
✓ Nombre de dossiers Recours en Responsabilité Civile réglés par le soumissionnaire (01 Recours RC	8	-copie de l'accord de l'assureur adverse à l'offre de règlement émis par le soumissionnaire

réglé = 1 pt, 8 Recours RC réglés = 8 pts)		-copie du chèque de paiement de l'indemnité pour recours payé à l'assureur adverse comportant la décharge de ce dernier.
✓ Nombre de dossiers Recours en Responsabilité Civile dont l'indemnité a été encaissée et reversée à l'assuré par le soumissionnaire (01 Recours RC encaissé et reversé = 1 pt, 8 Recours RC encaissé et reversé = 8pts)	8	-copie de la quittance de paiement et copie du chèque signés par le soumissionnaire. -copie de la pièce justificative de l'encaissement de l'indemnité de son assuré et de son reversement à ce dernier.
Traité de réassurance en cours de validité à la date de réception des offres du soumissionnaire	3	Présenter un Traité en cours de validité d'un Réassureur noté A ou B. 03 pts

3. Critères Eliminatoires

- Offre non protégée par Mots de passe ;
- Offre n'ayant pas été pré-qualifiée ;
- Non-respect de la clause soumission des offres relative à la date, au lieu, au moyen de transmission, au cryptage et à l'heure de transmission des offres ;
- Offre technique et/ou financière incomplète(s) ;
- Proposition technique et lettre de soumission de la proposition technique comportant une information financière ;
- Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;
- Fausse déclaration, substitution ou falsification des pièces ;
- Absence du cahier des charges paraphé, signé et cacheté par le soumissionnaire.